



CITOYEN

à Bourg-la-Reine

Editorial

Environnement : au ras des pâquerettes, et au-delà

L'environnement, c'est comme la santé : c'est lorsqu'ils commencent à se dégrader que l'on découvre combien ils étaient précieux. Faire un diagnostic c'est, le plus souvent, mesurer l'ampleur des dégâts. Par exemple, dans ce numéro, seront évoquées des études de la pollution atmosphérique, ou de l'évacuation des eaux usées et pluviales.

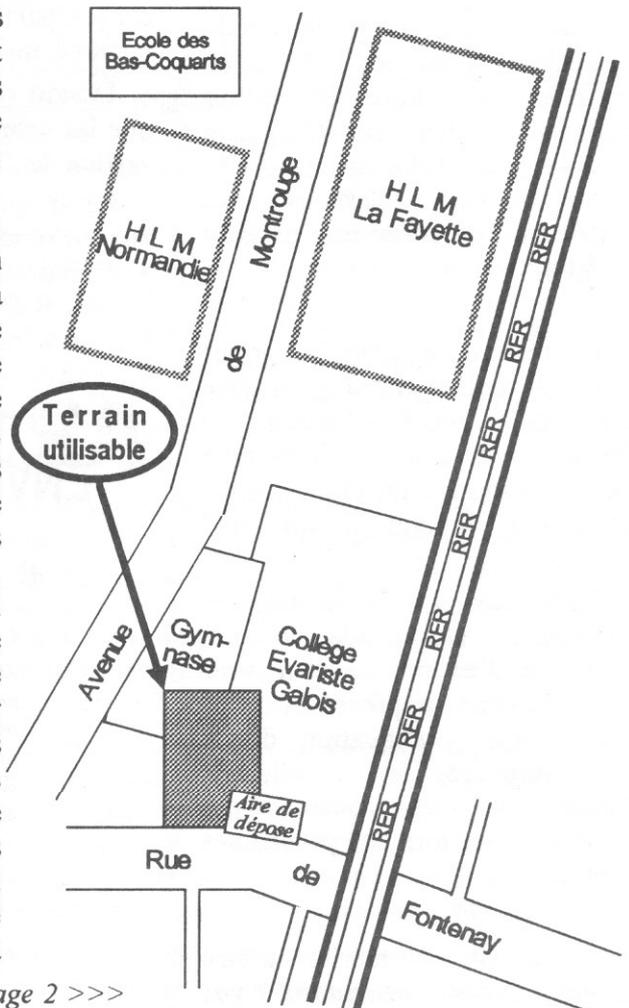
Comme dans le domaine de la santé, il est essentiel d'aller plus loin, et de raisonner en termes de prévention : c'est-à-dire de définir ce qu'il nous paraît essentiel de préserver dans notre environnement, et de nous donner les moyens d'y parvenir. Cela impose d'avoir une vision suffisamment large des problèmes : la question de la N.20 est indissociable de l'aménagement du réseau routier en Ile-de-France, il serait absurde d'organiser des voies pour cyclistes sans concertation avec les communes voisines, etc.

Autrement dit, se préoccuper de l'environnement à Bourg-la-Reine, ce n'est sûrement pas se limiter à entretenir les espaces verts et à organiser des concours de maisons fleuries, sous prétexte que les questions les plus graves sont aussi plus difficiles à résoudre. Il faudra bien un jour mener une politique déterminée de l'environnement, en agissant au niveau de la Région, du Département et de la Commune, afin de préserver la qualité de la vie à Bourg-la-Reine, pour le présent et pour l'avenir.

UN TROISIÈME GROUPE SCOLAIRE "MATERNELLE ET ÉLÉMENTAIRE" : UN ENJEU POUR NOS ENFANTS (suite)

Nous avons expliqué, dans notre dernier numéro (N° 18) de **CITOYEN à Bourg-La-Reine**, la nécessité absolue de voir se construire un troisième groupe scolaire dans notre ville pour la rentrée 1998. Si l'acceptation de ce principe de base est facile intellectuellement, sa matérialisation l'est beaucoup moins. En effet, du fait de la non préemption des rares espaces pouvant accueillir des bâtiments publics, et ce depuis de nombreuses décennies, nos autorités communales ont contribué à restreindre toute possibilité de création d'équipements publics sans avoir recours à une DUP (déclaration d'utilité publique) et aux expropriations qu'elle entraîne. La marge de manœuvre est très faible, surtout s'il y a urgence. Après avoir étudié les espaces disponibles sur la commune, nous avons élaboré le projet suivant, que nous soumettons à votre réflexion.

NOTRE PROJET : Construire, sur le terrain situé rue de Fontenay, à côté du Collège Evariste Galois, un groupe scolaire de petite taille composé de classes maternelles et de classes élémentaires. Afin d'être en conformité avec les normes imposées, notamment en ce qui concerne les aires de récréation, une emprise peut être envisagée sur les terrains de tennis des Bas-Coquarts. Ces derniers ne sont, de toute façon, pas réglementaires, et d'autres terrains de tennis existent dans la ville.



suite page 2 >>>

(Suite de la page 1)

Ceci nécessiterait une négociation avec le département, qui est propriétaire du terrain, occupé actuellement par la circonscription d'action sociale, dont le déménagement a été envisagé.

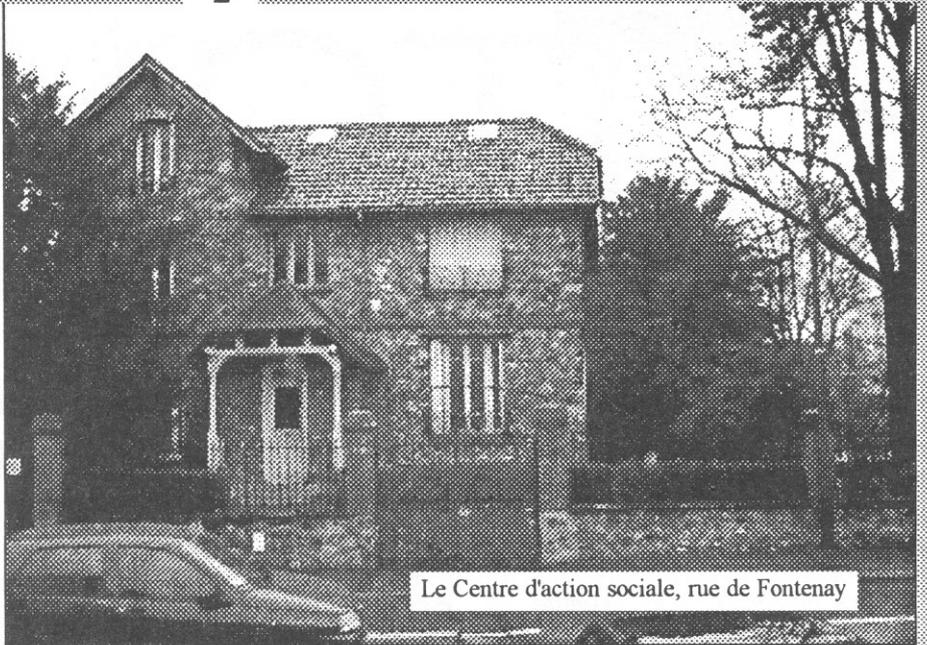
Le choix de cet emplacement permettrait de préserver le rôle d'intégration que joue actuellement l'école de la Faïencerie en accueillant des enfants du Centre Ville et des enfants du Quartier des Bas-Coquarts. Ce nouveau groupe scolaire bénéficierait des installations sportives voisines. Par ailleurs, le problème de la gratuité du transport scolaire ne se poserait plus, et on pourrait envisager un chemin piétonnier partant de la limite de Bagneux et descendant vers cette nouvelle école. Le groupe scolaire de la Faïencerie serait allégé et des espaces pourraient être récupérés afin de créer des ateliers pédagogiques.

L'avantage de ce projet réside également dans le fait qu'en transférant l'actuelle école maternelle des Bas-Coquarts dans cette nouvelle structure, des locaux seraient libérés, ce qui permettrait de créer une maison de quartier.

La réalisation d'un tel projet pour la rentrée 1998 peut être très rapide, une fois l'accord du département donné. L'ensemble de l'opération a un coût, certes, mais elle répond à **un réel besoin**.

Reste aux élus de la majorité municipale d'avoir la volonté politique d'entamer à leur tour une réflexion approfondie. Car une simple modification de la carte scolaire de la ville ne résoudra pas les problèmes qui vont se poser lors des prochaines rentrées.

Notre projet mérite d'être affiné. **Nous attendons vos remarques et vos suggestions.**



Le Centre d'action sociale, rue de Fontenay

Bourg-la-Reine et ses arbres

L'un des charmes de Bourg-la-Reine, ce sont ses arbres.

Ils bordent agréablement nos grandes avenues, façonnent le paysage de notre cité et adoucissent notre cadre de vie quotidien.

Force est de constater que, malheureusement, ces alignements se dégradent. La N.20 est particulièrement touchée : de nombreux arbres sont coupés, parfois sauvagement, sans être remplacés – un véritable massacre à la tronçonneuse.

Devant ce constat, la municipalité interrogée répond imperturbablement que les arbres et les abords de la N.20 relèvent de la compétence et de la gestion de l'Etat et qu'il n'y a rien à espérer.

Ce à quoi **CITOYEN à Bourg-la-Reine** répond que la Région Ile-de-France devrait être sollicitée, afin qu'elle passe un contrat « d'environnement routier » avec l'Etat pour la N.20, tel que le prévoit l'article 6 de l'actuel contrat de plan qui lie l'Etat et la Région Ile-de-France (extrait ci-dessous) De la même façon, un contrat pourrait être passé avec le Département pour l'entretien des voies départementales.

ARTICLE 6 ENVIRONNEMENT ROUTIER

OBJECTIFS

L'amélioration des conditions de vie des Franciliens constitue un objectif majeur. Un renforcement important des actions visant à réduire les nuisances et les impacts négatifs des voiries routières est tout particulièrement indispensable

DEFINITION DES ACTIONS

L'Etat et la Région soutiendront un programme d'amélioration de la qualité de vie des riverains des voies rapides urbaines existantes. Ce programme portera sur :

- l'atténuation des nuisances sonores,
- l'intégration paysagère et urbaine,
- le traitement des eaux.

L'accent sera mis tout particulièrement sur l'atténuation des nuisances sonores.

FINANCEMENT

Action	Etat	Région	Total
Environnement routier	185 ⁽¹⁾	360	545
	(en millions de francs)		

(1) Auxquels s'ajoutent, hors contrat de plan, 165 MF pour la couverture de l'A 1 à Saint-Denis

PROTÉGER L'ENVIRONNEMENT À BOURG LA REINE

Ce n'est pas qu'un phénomène de mode même si, tel un serpent de mer, le sujet refait périodiquement surface dans le débat national. À Bourg-la-Reine, en phagocytant *la responsable des "associations de défense de l'environnement"*, la majorité municipale estime qu'elle a fait un effort suffisant qui la décharge de toute initiative en matière de protection de l'environnement.

Que recouvre le concept de protection de l'environnement ? **Simplement le respect du droit de chacun à vivre en dehors des risques que les activités économiques et humaines peuvent faire peser sur sa santé, sa sécurité et sa tranquillité, et la préservation du patrimoine commun qui sera transmis aux générations futures.** Naturellement, tout cela coûte, et c'est à la collectivité de définir ce qu'elle est prête à payer, en termes économiques, mais aussi en matière de contraintes sociales, comme par exemple les restrictions qui peuvent être apportées à la circulation automobile.

Mieux vaut prévenir que guérir, en concevant toute installation nouvelle pour que ses impacts soient aussi faibles que possibles. Un exemple qui sera très certainement d'actualité à Bourg-la-Reine : en construisant un ensemble de bâtiments à proximité d'une artère circulante et bruyante il convient de concevoir le plan d'urbanisme de telle sorte que les nuisances sonores, la pollution atmosphérique et les risques sur la sécurité des personnes soient aussi limités que possible. Les coûts qu'induisent ces contraintes, à prendre en compte au moment de la conception, sont beaucoup moins élevés que l'installation de murs anti-bruit, de multiples vitrages et de systèmes complexes de purification de l'air. À Bourg-la-Reine, protéger l'environnement se limite à la préservation le tissu pavillonnaire et au concours des villas fleuries. Or, **de vrais problèmes se posent à tous.**

En premier lieu, celui de **la qualité de l'air**. La loi sur la qualité de l'air est enfin adoptée par le parlement. Elle a suscité d'âpres discussions au sein même de la majorité. Des mesures spectaculaires, mais certainement difficilement applicables, ont été adoptées, comme la possibilité donnée aux préfets d'interdire la circulation de certains types de véhicules en cas de dépassement de seuils de pollution. Mais pour qu'on sache si ces seuils sont atteints, il faut mesurer la concentration en polluants. À Paris, c'est *AIRPARIF* qui gère un réseau de capteurs. Le choix de l'implantation de ces capteurs est au centre d'une controverse entre les spécialistes. À Bourg-la-Reine, on n'a pas à discuter si l'emplacement est bon ou mauvais... car il n'y a pas de station de mesure. Or **la N.20 est une source de pollution majeure** : oxydes d'azote, monoxyde de carbone, hydrocarbures imbrûlés, poussières fines et ozone sont les principaux polluants émis par les pots d'échappement des véhicules, essence ou diesel. **Peut-être vivons-nous sans le savoir au sein d'un nuage toxique.** Bientôt la loi obligera à installer des stations de mesure : pourquoi attendre ? Certes, une telle station coûte cher, mais il n'est pas nécessaire de déployer le "grand jeu" pour avoir une idée de la qualité de l'air que nous respirons. Les organismes de protection de l'environnement disposent de stations mobiles qui peuvent être installées pendant quelques jours dans un endroit stratégique afin de mener une courte campagne de mesures qui permettra d'avoir une idée de la qualité de l'air que nous respirons. Il faut pour cela choisir judicieusement l'endroit et le moment : périodes de trafic intense couplé à de médiocres conditions de diffusion des polluants dans l'atmosphère.

Comme les bonnes idées ne tombent pas du ciel, ce type d'expérience ne se fera pas tout seul. **Il faut que la municipalité se mobilise**, pousse quelques portes et fasse venir la station de mesure mobile. N'est-ce pas une mission qui pourrait être confiée à la *conseillère déléguée* aux questions d'environnement au sein du conseil municipal ?

S'ajoutent les **problèmes de bruit et de sécurité**. Sans attendre que le fameux tunnel renaisse de ses cendres, des aménagements sont possibles dès aujourd'hui : **limitation** (un "vrai" 50 km/h) et **régulation de la vitesse** des véhicules dans la traversée de la ville, alors qu'actuellement la non-synchronisation des feux entraîne une circulation irrégulière génératrice de nuisances atmosphériques et sonores considérables, et d'accidents. Les solutions existent ("onde verte", feux "intelligents", etc.), les expériences abondent dans des villes proches. Il n'est pas besoin d'aller voir ce qui se fait aux alentours de Pékin pour commencer à réfléchir et prendre des contacts, avec le Préfet des Hauts-de-Seine par exemple, qui a compétence pour intervenir sur la régulation des feux. On tirerait ainsi parti de l'inconvénient que présente la structure à deux branches de la nationale. La pire des attitudes est la résignation, pourtant la seule que sache adopter la municipalité lorsqu'il s'agit d'améliorer la situation de la N.20.

Autre sujet de préoccupation : **la collecte et le traitement des ordures ménagères**. La municipalité sait faire des leçons, en publiant de beaux articles dans *Bourg-la-Reine Magazine* sur les nouvelles pratiques de collecte sélective et de recyclage des déchets. Mais **la réalité est affligeante**, on a attendu la dernière minute – alors que la concession de l'entreprise chargée de la collecte des ordures ménagères venait à échéance – pour envisager des solutions qui, peut-être un jour, nous offriront un autre spectacle que les sacs poubelles éventrés sur les trottoirs, les inesthétiques conteneurs à verre et à journaux qui débordent périodiquement, les "monstres" qui jonchent les trottoirs en attendant le ramassage des "objets encombrants". On finira bien un jour par pratiquer à Bourg-la-Reine, comme ailleurs depuis des années, la collecte systématique des matériaux recyclables, des produits dangereux (huiles, batteries, piles, etc.), des déchets verts valorisables. Mais que de temps perdu ! Alors qu'avec **un peu d'imagination et de confiance dans l'esprit civique des citoyens** de notre commune on pouvait offrir à chacun un environnement de bien meilleure qualité.

Quant à la pollution sonore, elle a déjà été évoquée à propos des nuisances de la N.20 et on a envisagé des solutions. Il faut signaler aussi les insupportables échappements libres de certains "deux roues", pétaradant impunément à toute heure du jour ou de la nuit. **Entre répression et éducation, il faut trouver une solution**, mais ne rien faire, sous prétexte que notre "banlieue" n'est pas comme les autres, n'est pas une solution.

Pour terminer, un mot sur **la nuisance sonore** dont la **circulation aérienne** serait à l'origine. Bien que le territoire de la commune soit proche de l'aéroport d'Orly, les nuisances sonores des avions commerciaux sont très limitées, on ne peut en dire autant du bruit engendré par les avions en approche de l'aéroport militaire de Villacoublay, mais là c'est une autre histoire...

Une politique de l'environnement, cela ne s'improvise pas. Le pire en la matière est le bricolage, qui conduit à des absurdités : l'extracteur de l'air vicié du parking de la résidence Luxembourg qui débouche dans le jardin de la crèche des Rosiers !

BOURG-LA-REINE sous les orages

Lors des réunions publiques de la campagne électorale municipale du printemps 1995, les inondations que notre commune connaît par temps d'orage, ont souvent été évoquées.

D'où la décision de la municipalité de confier, fin 1995, à un bureau d'études, le bureau SOGETI, le diagnostic de réseau d'évacuation des eaux usées et pluviales de notre commune, afin de connaître l'état et la capacité de ce réseau, et d'avancer des propositions pour améliorer la situation. Cette étude lourde de plus de 1 MF, menée au début 1996, a été largement subventionnée et suivie par l'Agence de l'Eau Seine-Normandie.

Les principales conclusions.

Le réseau de Bourg-la-Reine est composite : de l'unitaire (eaux usées et eaux pluviales recueillies par un même égout) et du séparatif (eaux usées et eaux pluviales recueillies par deux égouts distincts). Ces réseaux de collecte sont la propriété de la commune. Les plus gros ouvrages, les collecteurs, sont des ouvrages départementaux.

Bourg-la-Reine reçoit les eaux usées et pluviales des communes voisines situées en amont du bassin versant (Bagneux - Sceaux - Le Plessis Robinson - Fontenay-aux-Roses - Châtenay-Malabry) principalement en tête de la rue de Fontenay et de la rue des Blagis. Les eaux pluviales sont rejetées vers la Vallée de la Bièvre dans le département du Val-de-Marne soit directement, soit après passage dans deux bassins de retenue. Les eaux usées et les eaux des réseaux unitaires sont conduites par les collecteurs départementaux et les émissaires du SIAAP (Syndicat Intercommunal d'Assainissement de l'Agglomération Parisienne) jusqu'à la station d'épuration d'Achères.

Un des mérites de l'étude est d'avoir dressé un plan du réseau de collecte complet et informatisé. Ce plan n'existait pas auparavant.

Le problème principal de notre commune est dû à des **inondations fréquentes** dont la cause est l'**incapacité du réseau de collecte** à prendre en charge les débits qui arrivent des communes voisines et à les évacuer jusqu'à la Bièvre ou jusqu'aux émissaires intercommunaux situés à l'aval.

L'étude hydrologique et hydraulique, réalisée à l'aide d'un logiciel, a pris en compte un orage dit de référence, celui du 2 juillet 1995. Le tableau ci-contre indique les débordements et leur causes présumées. **Deux secteurs** de notre ville sont particulièrement **vulnérables**, le secteur amont (l'ouest de Bourg-la-Reine) du fait de l'arrivée des eaux des communes voisines, et le secteur aval (le sud-est de Bourg-la-Reine) du fait de l'incapacité de ce secteur à évacuer ses propres eaux vers la Bièvre.

Les solutions proposées.

• **Pour l'amont** : Il faut protéger Bourg-la-Reine des débits qui arrivent par le collecteur départemental du ru des Blagis. Des solutions intercommunales et/ou départementales sont à rechercher.

• **Pour l'aval** : Il faut stocker, avant rejet dans la Bièvre, les eaux pluviales du quartier sud-est de Bourg-la-Reine. De nouvelles capacités de stockage (bassin tampon) entre 5000 et 7000 m³ s'avèrent nécessaires.

• **De façon générale**, il convient de délester les collecteurs unitaires - communaux ou départementaux - du maximum d'eau pluviale afin de protéger le milieu naturel, affecté par les lâchures des déversoirs d'orage ou par la chute du rendement de l'épuration des stations travaillant avec des eaux usées diluées.

Comme on le constate, **les solutions à apporter dépassent le strict cadre communal et relèvent de l'intercommunalité.**

Devant le chiffre avancé de 40 MF de travaux, l'heure est maintenant, après ce diagnostic et ces toute premières propositions, à la concertation avec tous les partenaires concernés, en premier lieu le département des Hauts-de-Seine, celui du Val de Marne, le SIAAP et l'Agence de l'Eau de Seine-Normandie.

Formulons l'espoir que cette excellente étude ne restera pas lettre morte et qu'elle convaincra ses lecteurs-financeurs du bien fondé des travaux nécessaires à la protection contre les inondations de notre ville de Bourg-la-Reine.

Causes présumées du débordement				
Position	Type (D/C)*	Insuffisance du collecteur	Point bas du terrain naturel	Mise en charge en aval
Réseaux communaux				
Rue Hoffmann	C	OUI	OUI	NON
Rés. du Petit Chambord	C	OUI	NON	OUI
Rue Fontaine-Grelot (unitaire)	C	OUI	OUI	NON
Avenue du Château	C	OUI	NON	OUI
Rue Alfred Nombrot (unitaire)	C	NON	NON	OUI
Rue Georges Lafenestre	C	NON	OUI	OUI
Rue des Vergers	C	OUI	NON	NON
Rue Caroline	C	NON	NON	OUI
Réseaux départementaux				
Avenue de Montrouge	D	OUI	OUI	OUI
Avenue G. Clemenceau	D	OUI	NON	OUI
Rue des Blagis (amont)	D	OUI	NON	NON
Rue de la Bièvre (E.P. amont)	D	OUI	OUI	NON
Rue de la Bièvre (E.P. aval)	D	OUI	NON	NON
Boulevard Carnot	D	OUI	NON	NON
Boulevard Joffre (E.P.)	D	OUI	NON	NON
Boulevard Joffre (unitaire)	D	OUI	NON	NON

* D : départemental ; C : communal

Ont participé à l'élaboration de ce N°19 : Catherine DREYFUS-RIEGEL, Jean-Claude GAILLOT, Michel LABROUSSE, Jean-Louis PÉRIGNON, Olivier RICHARD, Lucien SELLIER.

BULLETIN D'ADHÉSION à CITOYEN à Bourg-la-Reine

NOM Prénom _____

ADRESSE _____ Téléphone (éventuellement) _____

déclare adhérer à l'association et verse ma cotisation pour 1997

Date et signature:

La cotisation est de 100 F (minimum) et donne droit au bulletin d'informations (3 à 4 par an). Le chèque doit être libellé à l'ordre de **CITOYEN à BOURG-LA-REINE** et envoyé ou déposé avec ce bulletin d'adhésion chez Jean-Louis PÉRIGNON, 12 bis rue des Blagis, Bourg-la-Reine.